

GROSSESSE & EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES

Vous envisagez une grossesse ou êtes enceinte et votre activité professionnelle vous expose à des agents chimiques toxiques pouvant affecter le développement normal de l'enfant à venir.

Les premières semaines sont décisives

La période de vulnérabilité principale se situe au premier trimestre de la grossesse qui correspond à la période de développement des organes. Prenez contact avec votre médecin du travail le plus tôt possible. Ce dernier s'assurera de la compatibilité entre l'état de grossesse et les conditions d'activité au poste de travail.

Le médecin du travail est votre interlocuteur privilégié

Il exerce une médecine préventive et une activité de conseil en matière de santé et d'hygiène au travail. Il est soumis au respect du secret médical. Il connaît votre environnement de travail et peut évaluer les risques éventuels pour votre grossesse. Il propose des mesures de prévention adaptées (substitution de produit, aménagement ou changement de poste).

Les principaux éléments d'étiquetage des produits toxiques pour la reproduction



H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.



H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

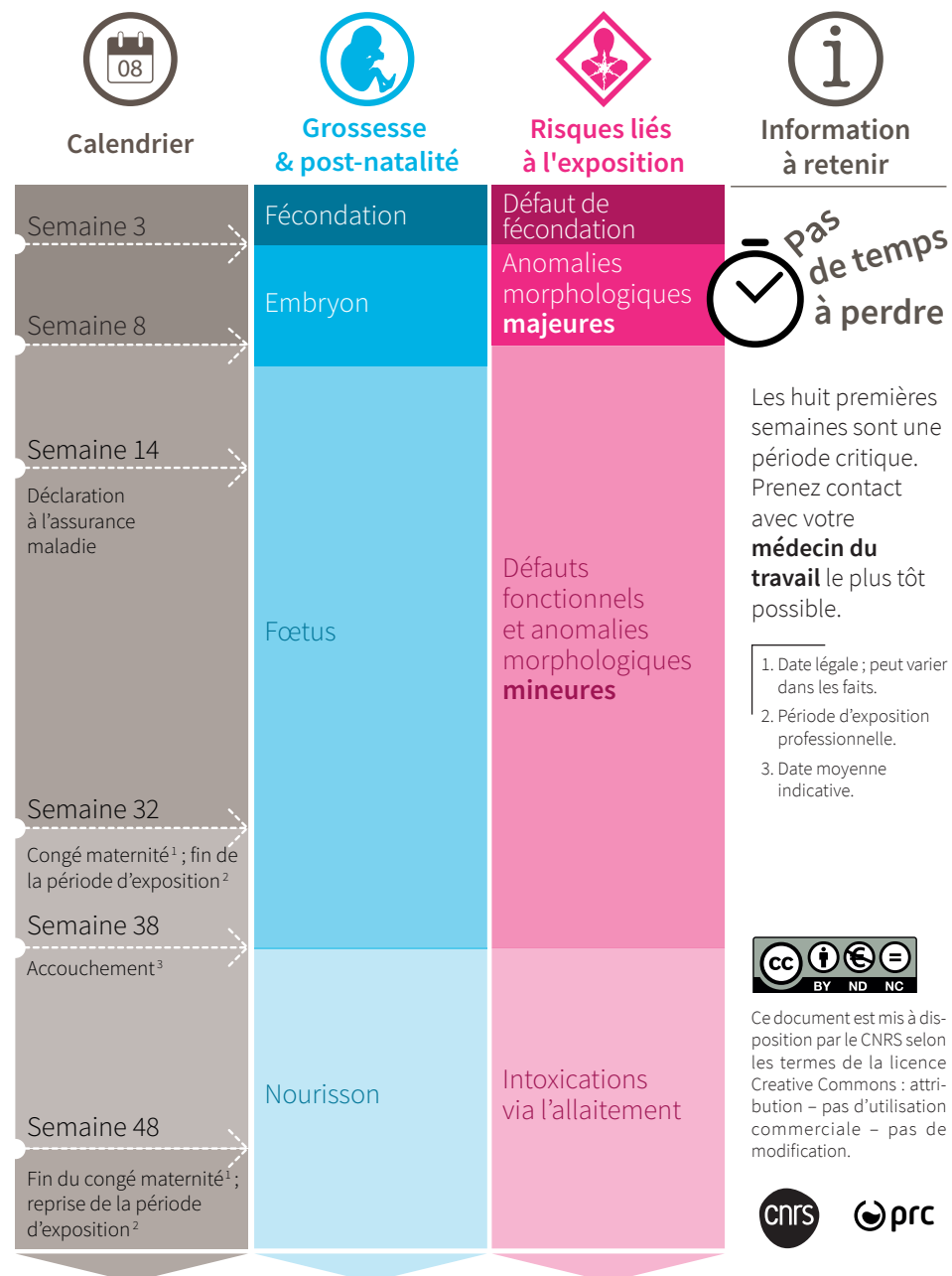
CNRS – Prévention du risque chimique

Bât. 11 – Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette Cedex – France

Téléphone : + 33 (0)1 69 82 32 67



GROSSESSE ET EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES



Ce document est mis à disposition par le CNRS selon les termes de la licence Creative Commons : attribution – pas d'utilisation commerciale – pas de modification.



